



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

PRÉFET DE LA DRÔME

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion du jeudi 4 octobre 2012

Corinne EXBRAYAT : 04.75.79.29.46
corinne.exbrayat@drome.gouv.fr

Ordre du jour :	Présentation de la démarche IDE « Internet départemental de l'Etat » (IDE) Durée : 2h00
Lieu et date :	Jeudi 4 octobre 2012 à 10h00, salle Barjavel en préfecture
P.J. :	Power point et logigrammes de conception du site et de mise en ligne des articles
Pilotage :	Corinne EXBRAYAT, service départemental de la communication interministérielle (SDCI) – préfecture -
Participants :	<ul style="list-style-type: none">– Stéphane SAVE DE BEAURECUEIL, Sous-préfecture de Nyons– Jean DE BARJAC, DRLP préfecture– Christophe AUGUSTE, Gendarmerie– Cindy HILAIRE, Gendarmerie– Hervé LEANNI, Gendarmerie– Dominique INIZAN, directeur adjoint DDCCS– Nathalie GUERSON, directrice DDPP– Christel MITTOUX, DDPP– Laurent VANONI, STAP– Mireille DARBOUSSET, UT DIRECCTE– Christelle RABILLOUD, DSDEN– Michel DEQUATRE, DCUP préfecture– Patricia GRAS, DCUP préfecture– Bernard GIRE, Sous-préfecture de Die– Sylvie CHAUVET, Sous-préfecture de Die– Virginie AURNAUD LE BAIL, MPM Qualité– David ANTOINE, SIDPC préfecture– Laurent PORQUET, SIDPC préfecture– Gisèle BERTRAND, Cabinet préfecture– Béatrice VERNET, DRLP préfecture– Gabriel BOULET, SDCI préfecture– Philippe AGIER, DDT représentant Annie FOURNIER, excusée <p>Absents excusés : Paul-Marie CLAUDON, directeur de cabinet DT ARS</p>
Introduction	<p>La circulaire du Premier ministre du 16 février 2012 prévoit le déploiement d'un site internet départemental unique dans chaque département, dans le respect de la nouvelle charte des sites internet de l'État. Le pilotage du projet national est assuré par le service d'information du gouvernement (SIG), associé à la direction de l'information légale et administrative (DILA).</p> <p>Le site IDE devra être opérationnel au 1^{er} janvier 2013.</p>

Contenu

Présentation sur la base du power-point

Le comité national du projet valide l'arborescence « **services de l'Etat** » et « politiques publiques » qui doit être commune à tous les sites IDE. Elle deviendra définitive et obligatoire.

La conformité de l'arborescence locale sera un élément essentiel pour l'agrément du site délivré par le SIG et donc pour la mise en ligne (désignation chef de projet – 80 % des données saisies – fermetures des sites existants sous 3 mois).

Le préfet a choisi la **plateforme GISEH** (gestion d'information sur système éditorial hypertexte) du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

L'IDE de la Drôme regroupera les sites internet :

- de la préfecture,
- de la DDT
- de la DDCS
- et intégrera les informations des autres services de l'État.

Les contenus seront repris par les services pour être publiés dans le site IDE 26 (après avoir vérifié l'actualisation des informations). Les sites actuels de la DDT, de la DDCS et de la préfecture seront fermés début 2013.

Le chef de projet, responsable de la mise en place du site IDE est Mme Corinne EXBRAYAT, chef de bureau du service départemental de la communication interministérielle (SDCI).

Le chef de projet s'appuie sur les **compétences techniques de la DDT**. Cela se traduit par l'implication d'un webmestre, Annie FOURNIER qui bénéficie d'un appui fonctionnel au sein de la DDT. Le webmestre a en charge la responsabilité :

- de mettre en place l'arborescence du site IDE,
- de l'intégration des données du co-marquage avec Service public,
- du fonctionnement pour le transfert des données du site DDT,
- de la formation des auteurs (*personnes qui saisissent les données sur le site*)
- l'animation de l'espace collaboratif.

- **A court terme, les services désignent les auteurs** chargés de proposer (rédacteur) ou de publier (rédacteur-valideur) les articles sur internet. → par courrier ou messagerie pref-communication@drome.gouv.fr

Du 18 au 26 octobre : mise en place de sessions de formation d'une demi-journée organisée à la DDT, par session de 6 personnes. Elle est obligatoire pour les personnes désignées. La formation ne présente pas de difficulté particulière et sera suivi en 2013 de modules complémentaires, si nécessaire.

- **Travaux préparatoires** pour analyser le contenu des sites existants, construire l'arborescence (jusqu'à 4 niveaux autorisés donc 2 niveaux ou 3 exceptionnellement à définir localement), proposer des mots clés et le contenu du glossaire avec une approche usagers et grand public.

- **Groupes de travail spécifiques** : deux GT identifiés « Démarches administratives » et « enquêtes publiques ».

- **Réunion de validation des propositions en novembre**

- **Choix des photos pour composer le bandeau haut** (*réalisé par le SIG*) – propositions attendues des services (8 Méga pixels et 3 propositions à formuler au SIG).

Le site IDE est ouvert depuis le début du mois de septembre.

Quelle configuration de travail ? 1 base (plateforme GISEH) et 2 satellites (le site IDE + site extranet collaboratif).

- **Le site IDE de la Drôme (site officiel) = affichage pour le grand public** (phase de test réalisée, site en cours de construction)
Travaux en cours : correspondance avec l'extranet, arborescence, définition des mots clés, définition du glossaire, définition des droits auteurs et transfert des données.

Page d'accueil :
Bloc « à la une » ou Bloc « Alerte » + Bloc « démarches administratives »
Bloc « actualités » + Bloc nuage de mots issus de la rubrique « politiques publiques »
Bloc « dossiers »
Pied de page avec 4 colonnes

- **Le site collaboratif (extranet de travail) est destiné aux contributeurs** (outil pour faciliter la mise en ligne avec des conseils de rédaction, des consignes, des outils de formation, FAQ, les décisions du comité de pilotage...)

La notion de MOTS CLÉS

- **La rubrique « actualités »** présente tous les articles disposant d'un **mot-clé appartenant au groupe** de mots-clés « Actualités » - *Ex : événements, communiqués, ...*

- **La rubrique « publications »** présente tous les articles disposant d'un **mot-clé appartenant au groupe** de mots-clés « Publications » - *Ex : rapport d'activités, observatoire des territoires de la Drôme, chiffres clés...*

Les mots clés seront définis avant la mise en production du site IDE. Leur utilisation sera précisée dans la charte éditoriale et de fonctionnement de l'IDE 26

LE GLOSSAIRE

Accessible depuis le pied de page (2ème colonne). Le glossaire est défini par une liste de mot-clés.

Un glossaire utilisé dans le texte d'un article permet :

- d'afficher la définition associée au terme affiché (*texte souligné en pointillé*),
- de retrouver les articles associés aux mots clés via le moteur de recherche.

Il est **IMPORTANT** que chaque service fournisse au plus tôt les éléments pour alimenter ce glossaire. Exemples : DALO : Droit au logement opposable, CDCI : Commission départementale de coopération intercommunale.

Questions diverses

Désignation des rédacteurs : Pour les publications d'arrêtés préfectoraux (ex enquêtes publiques), y aura-t-il nécessairement une validation de l'article proposé ? Lors de la désignation des auteurs, il convient de définir si la personne est rédacteur et valideur. Ainsi, l'article sera directement publié en ligne par celui qui crée l'article. La gestion des auteurs est très souple avec l'outil Giseh.

Il appartient à chaque direction d'autoriser la publication directe ou différée de l'article, selon le fonctionnement prévu en interne. Chaque direction interministérielle définira sa propre organisation interne pour la validation des articles, ce protocole sera transmis au chef de projet.

Que validera le service communication ? : Le service communication validera les articles des services (préfecture ou autres) qui n'auront pas défini en interne de rédacteur/valideur. Le SDCI gèrera les pages d'actualités et le bloc « à la une ». Il mettra en ligne les articles proposés par les services ainsi que ceux qu'il estime important pour figurer en une.

La procédure de validation des communiqués de presse va-t-elle changer ? S'agissant de la communication officielle en direction de la presse, (le préfet est responsable de la communication de l'Etat dans le département), les communiqués de presse sont validés par le corps préfectoral via le service communication. Dès validation, les services pourront intégrer le contenu dans la rubrique correspondante.

L'adresse du site va-t-elle changer ? Dès la mise en ligne officielle du site IDE (accessible au grand public), l'adresse du site sera la suivante : www.drome.gouv.fr (le « .pref » disparaît). Il conviendra de faire une action d'information auprès des sites internet qui ont des liens vers le site actuel et de modifier les formulaires, les courriers qui contiennent l'ancienne adresse internet. Une plaquette ou un marque-page sera préparé pour accompagner les courriers des services et pour mettre à disposition de l'accueil des services. En attendant, la nouvelle adresse peut, dès à présent, être modifiée sur les documents pdf et les courriers.

Maintien des 2 sites pendant la phase d'alimentation de l'IDE et avant la fermeture des autres sites ? Il pourra y avoir un double travail pendant la période transitoire : alimenter le site IDE et également le site qui devra fermer.

Date limite pour transmission de la proposition des niveaux 3 et 4 de l'arborescence par les services (délais contraints et vacances de Toussaint à prendre en compte) ? Le travail des services sur la proposition d'arborescence interviendra dès validation par le SIG de la version définitive. Les propositions doivent tenir compte des spécificités locales, avoir une approche grand public. Il est possible de s'inspirer des sites IDE déjà en ligne. Un aménagement du niveau 2 peut être envisagé (argumentaire construit à apporter si souhait d'une adaptation drômoise).

Une proposition sous forme de tableau à compléter va être diffusée au service. Le délai maximal sera fixé au mardi 13 novembre. **La réunion de validation définitive des propositions interviendra le jeudi 22 novembre 2012 à 14 h.**

Echéances fixées et exemples de sites IDE déjà en ligne

	<i>Echéance fixée</i>	<i>Validation définitive</i>	<i>Observations</i>
Arborescence locale	13/11/2012	Réunion du 22/11/2012	Cf tableau joint
Mots clés	13/11/2012	Réunion du 22/11/2012	Cf tableau joint
Glossaire	30/11/2012	Réunion du 22/11/2012	Glossaire évolutif
Dossiers page accueil	13/11/2012	Réunion du 22/11/2012	SDCI
Bandeau site IDE	25/11/2012	30/11/2012	Photos 8 méga pixels
Contenu démarches administratives	15/11/2012	À définir	
Présentation des services	03/12/2012	Mis en ligne le 11/12/2012	Modèles et suivi par M. Jorge NIETO GARCIA , stagiaire ENA (poste 2954)
Photos illustrations	30/10/2012	À définir	Photos des DDI et UT Photos pour thèmes
Construction présentation dossiers	13/11/2012	Réunion du 22/11/2012	SDCI
Enquêtes publiques	13/11/2012	Réunion du 22/11/2012	Choix de l'accès et de la présentation des enquêtes publiques

Exemple de sites IDE déjà actifs :

http://www.saone-et-loire.gouv.fr/	http://www.yonne.gouv.fr/
http://www.sarthe.gouv.fr/	http://www.val-doise.gouv.fr/
http://www.var.gouv.fr/	http://www.somme.gouv.fr/
	http://www.loire-atlantique.gouv.fr/

Site IDE en production :

http://www-ide-vaucluse.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/	http://www.qualif.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/
---	---